



Séance du 27 juin 2024 à 18h30

## Délibération du Conseil Municipal n°2024-21

**Nombre de conseillers : 14**

Présents : 10

Absents : 4

dont représentés : 3

**Suffrages exprimés :**

Pour : 13

Contre :

Abstentions :

**Date de la convocation :**

21 juin 2024

**Date de transmission**

**en Préfecture :**

3 juillet 2024

**Date de publication :**

3 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc ANDERHUEBER.

**Etaient présents** : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Arnault BEIX – Philippe EGLOFF – Alain MARCHAL – Frédéric MONASSON – Rachid TCHINA – Eddy VANDEKERKHOVE – Mmes Laurence CHARLE – Frédérique CHOUFFOT – Valérie ORIAT –

**Procurations** : M. Frédéric PETIT à Mme Valérie ORIAT – Mme Nathalie PRIEUR à Mme Laurence CHARLE et Mme Sylvie FITSCH à M. Jean-Luc ANDERHUEBER

**Absents excusés** : Mélinda NOLE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Philippe EGLOFF ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### **Objet : Révision des tarifs de la location de la salle**

Les tarifs de location de la salle communale ont été revus en 2018. Cependant, il est fréquemment demandé si un vidéoprojecteur peut être mis à disposition.

Il est proposé de mettre à disposition l'ancien vidéoprojecteur de la mairie, mais il est nécessaire d'instaurer un système de caution. Une caution de 300 € est envisagée.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPLIQUE** une caution d'un montant de 300 € pour la mise à disposition d'un vidéoprojecteur
- **MAINTIENT** le reste des tarifs applicables

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Luc ANDERHUEBER

## TARIFS APPLIQUES POUR LA LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

	1 jour sans vaisselle (8h - 18h30)	1 jour avec vaisselle (8h - 18h30)	Week-end sans vaisselle	Week-end avec vaisselle	3 jours sans vaisselle	3 jours avec vaisselle	1/2 journée en cas d'obsèques	1/2 journée en semaine (hors obsèques)	Tarif horaire (assoc. extérieures souhaitant développer une activité)
Particuliers et associations du village	130 €	180 €	250 €	300 €	320 €	370 €	-	50 €	9 €
Particuliers et associations extérieurs au village	200 €	250 €	320 €	370 €	400 €	450 €	50 €		
Cautions									
Cautions salle	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €			
Cautions nettoyage	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €		1 000 €	-
Cautions vidéo projecteur	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €			-
Arrhes	50 €	50 €	80 €	80 €	150 €	150 €			-

**NB :** en cas d'utilisation régulière de la salle, la Commune se réserve le droit d'annuler un créneau dans un délai raisonnable dans le cas où les locaux seraient nécessaires à un autre besoin.

Envoyé en préfecture le 03/07/2024  
 Reçu en préfecture le 03/07/2024  
 Publié le  
 ID : 090-219000916-20240627-2024\_18-DE